

NG

Numéro 9 - Décembre 2022

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



ENVIRONNEMENT

Le PLR s'engage

GENÈVE

Un budget 2023 «no limit»

MOBILITÉ

Non au 30 km/h généralisé

ÉLECTION DU CONSEIL D'ÉTAT

DOSSIER SPÉCIAL P.4

Agenda

DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
<p>20 DÉCEMBRE 2022</p> <p>Assemblée des délégués Dès 19h à Chêne-Bourg</p>	<p>12 JANVIER 2023</p> <p>Apéritif des vœux Détails suivront sur plr-ge.ch</p> <p>14 JANVIER 2023</p> <p>Stand politique De 9h à 12h au marché de Rive</p> <p>21 JANVIER 2023</p> <p>Stand politique De 9h à 12h sur la place du Molard</p>	<p>24 JANVIER 2023</p> <p>Apéritif de la présidence Détails suivront sur plr-ge.ch</p> <p>29 JANVIER 2023</p> <p>Stand politique De 9h à 12h au marché de Plainpalais</p> <p>11 FÉVRIER 2023</p> <p>Stand politique De 9h à 12h sur la place du Molard</p> <p>19 FÉVRIER 2023</p> <p>Stand politique De 9h à 12h au marché de Plainpalais</p> <p>25 FÉVRIER 2023</p> <p>Stand politique De 9h à 12h au marché de Rive</p>

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO	P. 3 DOSSIER	P. 4 GENÈVE	P. 18
Pour la liberté	<p>Élection au Conseil d'État</p> <p>Interview des candidates au Conseil d'État</p> <p>Nathalie Fontanet</p> <p>Anne Hiltbold</p>	<p>Un budget 2023 «no limit»</p> <p>Le PLR accélère la transition énergétique et réalise pleinement le potentiel solaire du canton</p> <p>Non à la généralisation déguisée des 30 km/h</p>	

... et plus encore! Bonne lecture!

Edito



Pour la liberté

En Iran, des femmes se sont levées pour se battre pour leur liberté, pour leur dignité. Pour le droit de se vêtir, de se coiffer, de se maquiller, de disposer de leur corps, de leur vie, comme elles le souhaitent. Face à la violence d'un pouvoir répressif, face à des hommes qui confondent différence et supériorité, qui exercent un droit de vie et de mort sur le peuple, ce combat est devenu un combat pour toutes les libertés, pour les droits fondamentaux: la liberté d'être soi, pleinement, la liberté de manifester, la liberté de ne pas être arrêté arbitrairement, le droit de ne pas mourir sous les balles de la police, le droit de sortir vivant d'un poste de police, le droit à l'intégrité corporelle. Ce combat n'est pas un combat contre une religion, ni contre les hommes, mais un combat contre les humains qui au nom d'une religion méprisent et asservissent les femmes, emprisonnent et oppressent les journalistes, les partisans de la liberté, les artistes.

Ce combat se joue en Iran. Il doit être relayé et soutenu ici et dans tous les pays du monde, car c'est un combat pour la dignité humaine et elle est une et indivisible.

Dans notre République également, à des milliers de kilomètres de Téhéran, Ispahan, Zâhedân, mais aussi Kaboul ou Malé, les tenants d'un islam politique sont présents et actifs, occupant les espaces que nous leur accordons par candeur, opportunisme ou lâcheté. D'autres forces obscures qui ne disent pas leur nom veulent aussi mettre à bas notre civilisation et effacer ce que des siècles d'évolution nous ont permis de construire collectivement. C'est notre devoir, notre fierté aussi, de nous opposer à tout obscurantisme et de rappeler et renforcer sans relâche l'importance et la force de nos institutions et nos valeurs.

Le libéralisme politique est une libération des ténèbres, une promesse de liberté, un souffle porteur d'espoir. Dans un monde qui se polarise, la liberté et l'humanité sont plus que jamais nécessaires, comme sont plus que jamais nécessaires la clarté et la constance, l'humanité et la détermination. Ce sont, notamment, ces qualités dont sont porteuses nos deux candidates au Conseil d'État, Nathalie Fontanet et Anne Hiltbold. Cette édition du *Nouveau Genevois* leur est largement consacrée avec un interview et deux articles. Vous y trouverez en outre également une contribution de notre chef de groupe Yvan Zweifel sur le budget 2023 et de notre député Murat Julian Alder sur notre opposition à la généralisation du 30 km/h.

Bonne lecture!

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an): Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Artin Bakhan, Nuno Marques

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-22-553472



DOSSIER ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT

Interview des candidates au Conseil d'État

DANS LE CADRE DE CETTE ÉDITION SPÉCIALE POUR L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT, LE *NOUVEAU GENEVOIS* A ÉTÉ À LA RENCONTRE DE NATHALIE FONTANET ET D'ANNE HILTPOLD POUR LEUR POSER TROIS QUESTIONS. DE PLUS, DANS LES PAGES SUIVANTES, NOS DEUX CANDIDATES PRÉSENTENT LEUR BILAN, RESPECTIVEMENT PARCOURS, AINSI QUE CINQ THÉMATIQUES QUI LEUR TIENNENT À CŒUR.

INTERVIEW
Nathalie Fontanet

LA LÉGISLATURE QUI S'ACHÈVE A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT COMPLIQUÉE. QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE À CONTINUER ?

D'abord le plaisir, je suis consciente du privilège que j'ai d'exercer une fonction passionnante et qui a une incidence directe sur la qualité de vie de la population. Malgré les crises successives, j'ai toujours été heureuse de me lever le matin pour aller travailler car je sais que je peux me rendre utile. Les enjeux sont immenses et méritent des solutions à leur hauteur. Je suis animée par la volonté de servir notre canton ainsi que ses habitantes et habitants. J'ai la volonté d'agir au quotidien pour améliorer leur situation. J'ai aussi, et surtout, encore des projets importants pour faire avancer Genève que je n'ai pas pu réaliser faute de majorité politique.

MÊME SI LES ÉLECTIONS NE SONT QU'EN AVRIL PROCHAIN, LA CAMPAGNE EST DÉJÀ BIEN LANÇÉE. DANS QUEL ÉTAT D'ESPRIT ÊTES-VOUS ?

Un État d'esprit combatif et dynamique. Je suis prête à battre le pavé pour la campagne en défendant les valeurs de notre parti. Elle sera particulière, nous devons retrouver une majorité de droite tant au Grand Conseil qu'au Conseil d'État et je m'y emploierai. Je me réjouis de faire campagne avec Anne et l'ensemble des candidats au Grand Conseil et je suis convaincue qu'ensemble nous parviendrons à convaincre.

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ARRIVENT À TOUTE VITESSE. QU'AVEZ-VOUS PRÉVU DE FAIRE ?

Les fêtes de fin d'année sont pour moi l'occasion de me retrouver en famille et entre amis. Je vais donc profiter d'eux et en particulier de mes petits-enfants ! Je suis impatiente de voir leurs visages lors de la visite du père Noël.

Je n'ai pas prévu de partir et je me réjouis de passer plus de temps chez moi notamment à rattraper les séries que je n'ai pas eu le temps de regarder. Mais je ne vous cache pas que je vais aussi passer du temps à ne rien faire et à dormir afin de prendre les forces nécessaires pour affronter les derniers mois de campagne, qui sont en général très intenses !



INTERVIEW
Anne Hiltbold

LA LÉGISLATURE QUI S'ACHÈVE A ÉTÉ PARTICULIÈREMENT COMPLIQUÉE. QU'EST-CE QUI VOUS MOTIVE À PRENDRE LA RELÈVE ?

Cela fait depuis 1999 que je suis engagée en politique. J'ai d'abord été élue au Conseil municipal de Carouge, puis au Conseil administratif en 2015. Il m'a semblé que cette expérience d'un exécutif d'une grande commune était un avantage. J'ai décidé de proposer ma candidature en considérant que justement, vu la législature qui s'achève, je pouvais incarner un certain renouveau pour le parti. Je suis capable de rassembler, de gouverner, de prendre des décisions et de les assumer. Le gouvernement actuel n'est, dans sa majorité, pas très fort et je pense être en mesure de lui donner une certaine force, de même que la stabilité qui s'impose. Plus que jamais, j'ai le sentiment que nous devons nous battre pour défendre nos valeurs de liberté, de responsabilité et de solidarité. Elles sont de plus en plus mises à mal, voire bafouées. A Genève, comme partout ailleurs, l'obscurantisme gagne du terrain. Il y a quelques mois, des professeurs ont été empêchés de s'exprimer à l'Université par une poignée d'activistes soutenus par la gauche. Cela est inadmissible et je compte bien défendre nos valeurs de liberté et de laïcité avec force et conviction. Par ailleurs, au vu des défis qui nous attendent (crise énergétique, baisse du pouvoir d'achat, dérèglement climatique), je suis convaincue que le PLR aura son rôle à jouer pour éviter des contraintes, taxes ou autres mesures contraires à nos valeurs. Nous proposerons des solutions qui tiennent compte des besoins et possibilités de notre population. Enfin, *last but not least*, je trouve que le fait de proposer un ticket à deux femmes est aussi un signe de renouveau et je m'en réjouis beaucoup.

MÊME SI LES ÉLECTIONS NE SONT QU'EN AVRIL PROCHAIN, LA CAMPAGNE EST DÉJÀ BIEN LANÇÉE. DANS QUEL ÉTAT D'ESPRIT ÊTES-VOUS ?

C'est une période qui nécessite un engagement conséquent, mais je suis extrêmement motivée. J'ai toujours aimé battre le pavé, aller à la rencontre des gens, écouter leurs problématiques et leurs inquiétudes, ou tout simplement aller me présenter et répondre à leurs interrogations. C'est aussi une période très riche pour la cohésion du parti parce qu'elle rassemble les troupes. Nous avons une magnifique liste de candidates et de candidats pour le Grand Conseil et je me réjouis aussi de faire cette campagne avec ces personnes. Je regrette naturellement que nous n'ayons pas réussi à rassembler les partis de droite et du centre pour faire une grande alliance, et ça n'est pas faute d'avoir essayé, mais je suis confiante sur l'avenir de notre parti. Nous avons toujours été cohérents et restons le parti qui se bat pour faire en sorte que notre canton reste un canton où il fait bon vivre, où une économie forte (que nous continuerons de soutenir) permet de délivrer de bonnes prestations sociales et où, grâce notamment à nos organisations internationales, l'esprit de Genève continue à régner.

LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ARRIVENT À TOUTE VITESSE. QU'AVEZ-VOUS PRÉVU DE FAIRE ?

Je vais profiter de quelques jours de congé pour prendre des forces pour cette période intense qui s'annonce. Je passerai les fêtes en famille puis j'irai quelques jours à la montagne faire un peu de randonnée à ski avec mes proches et mon chien. C'est mon exutoire, mon chien adore la montagne et c'est un vrai bonheur de le voir si heureux. Même si c'est un effort sportif, il me fait un bien fou, j'évacue mon stress, c'est vital pour mon équilibre.



DOSSIER ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT

Bilan de 5 années au service de notre canton et de sa population

Nathalie Fontanet

Au cours de mon mandat, je me suis employée à représenter dignement nos institutions, à donner une image respectable du Conseil d'État, à demeurer à l'écoute de la population et à conserver les liens étroits avec nos associations PLR. J'ai tout mis en œuvre pour faire honneur au PLR et défendre nos valeurs. Ces années m'ont permis les réalisations suivantes.

FISCALITÉ ÉQUITABLE

RFFA:

- › Elaboration et portage de la réforme de la fiscalité des entreprises jusqu'à son adoption en votation permettant de préserver une fiscalité favorable aux entreprises et maintenir l'attractivité de notre canton, sans péjorer les recettes fiscales comme le démontrent les comptes 2021 de l'État.

Entreprenariat:

- › Anticipation d'une année au niveau cantonal de l'augmentation du taux de capitalisation pour les titres non cotés décidée au niveau fédéral réduisant l'imposition de l'outil de travail => diminution de l'impôt sur la fortune favorable aux entrepreneuses et entrepreneurs.

Propriétaires:

- › Encouragement de la transition écologique au travers de la fiscalité en supprimant l'effet sur la valeur fiscale du bien immobilier concerné suite à des travaux à caractère écologique => diminution de l'impôt sur la fortune.
- › Proposition de diminution de 15 % de l'impôt sur la fortune dans le cadre d'un projet de réévaluation du parc immobilier (RPI).

Famille:

- › Octroi d'une déduction fiscale pour charge de famille aux parents qui pourvoient à l'entretien d'un enfant majeur de plus de 25 ans encore en formation => suppression de la limite d'âge de 25 ans.
- › Prise en compte des camps de vacances à hauteur de 250 francs par semaine dans les déductions pour frais de garde => élargissement du périmètre des frais déductibles admis.

DURABILITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

Dette et note Standard & Poors:

- › Diminution de la dette de près de 500 millions de francs en 2021 malgré les conséquences de la recapitalisation de la CPEG et son effet financier.
- › Maintien de la note AA-perspective stable malgré les crises successives, permettant au canton de conserver des conditions attractives de financement.

Maîtrise des charges et des dépenses:

- Propositions de différentes mesures structurelles afin de diminuer les charges de l'État:
- › Passage de la primauté de prestations à la primauté de cotisations à la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG).
 - › Modification du taux de cotisation employeur/employé dans les différentes caisses de prévoyance de l'État de Genève (CPEG et CP).
 - › Limitation du nombre de nouveaux postes.

Lancement d'obligations sociales et vertes:

- › Lancement de plusieurs emprunts, sous formes d'obligations « vertes » dans le cadre du financement d'investissements dans des infrastructures d'utilité publique et d'un premier emprunt « social » avec la Caisse de prévoyance de l'État de Genève et la BCGE.

ADMINISTRATION EFFICACE AU SERVICE DE LA POPULATION

Nouvelle stratégie des ressources humaines:

- › Adoption de la nouvelle stratégie RH « Travailler Autrement » qui vise à offrir un cadre de travail propice afin de renforcer l'efficacité de l'État et la qualité des prestations aux usagers.
- › G'évolue: Lancement d'un nouveau système d'évaluation et de rémunération de la fonction publique permettant de moderniser les critères d'évaluation des fonctions et de tenir compte de l'évolution des métiers.

Lutte contre l'absence:

- › Etablissement d'un plan de lutte contre l'absence permettant de stabiliser puis réduire le taux d'absence du personnel de l'État et de diminuer les coûts y relatifs qui se montent à 100 millions par an.

Cadre légal plus souple:

- › Révision de la loi générale relative au personnel de l'administration (LPAC) afin de clarifier les procédures de résiliation et offrir une issue satisfaisante aux situations conflictuelles.

Simplification des démarches administratives:

- › Développement de nouvelles prestations en ligne pour un service plus efficace tout en assurant le maintien des prestations par les canaux traditionnels.

ÉGALITÉ HOMME-FEMME

Congés parentaux au sein de l'administration:

- › Octroi de congé parentaux aux parents de même sexe accueillant un enfant.

Egalité des sexes, égalité des chances:

- › Développement du plan d'action cantonal pour promouvoir une représentation équilibrée des sexes dans les filières scientifiques et techniques.
- › Modification du règlement du personnel de l'administration afin qu'en cas d'engagement, à compétences égales, le sexe sous représenté soit préféré.
- › Adoption de la loi imposant la parité des sexes au sein des commissions officielles et des conseils d'administration des institutions soumises au droit public.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Harcèlement sexuel:

- › Développement d'un e-learning à l'attention de l'administration et des entreprises, pour prévenir le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Violences domestiques:

- › Création d'un service d'accompagnement mobile pour les victimes de violences domestiques qui ne sont pas encore accueillies en foyer.

Discriminations liées au genre:

- › Dépôt d'un projet de loi en faveur de l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au genre.

PROMOTION DE LA GENÈVE INTERNATIONALE ET SOUTIEN À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- › Soutien aux Organisations internationales pour renforcer leur ancrage à Genève avec le financement de projets de construction et rénovation.
- › Renforcement de la Genève internationale notamment par le soutien de nouveaux acteurs.
- › Réactivité et flexibilité des financements dans le cadre de la crise Covid et augmentation des aides financières notamment pour les besoins humanitaires liés à la guerre en Ukraine.



DOSSIER ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT

Perspectives de la nouvelle législature

Nathalie Fontanet

Près de 5 ans après mon élection au Conseil d'État, je souhaite m'engager pour un nouveau mandat et poursuivre mon action en faveur de notre canton et sa population. Genève doit retrouver une majorité de droite, seule capable de relever les défis qui s'annoncent. Avec Anne Hiltbold, nous aurons à cœur de défendre les valeurs PLR que sont la liberté d'entreprendre, la solidarité et la responsabilité.

Des menaces pèsent aujourd'hui sur la prospérité de notre canton remettant en cause les fondements de notre société, notamment le rôle redistributif de l'impôt et la pérennité de nos finances publiques. Notre attractivité est, elle aussi, mise à mal. Genève dispose d'un très fort potentiel que ce soit en termes de compétences ou d'agilité : il est temps de le révéler pleinement.

Voici, dans quelques domaines, ce que je souhaite pour notre canton :

UNE FISCALITÉ RAISONNABLE, LAISSANT LA PLACE À L'ENTREPRENARIAT

Notre canton exploite le plus son potentiel fiscal, ce qui signifie, de façon générale, que l'on paie plus d'impôts à Genève qu'ailleurs en Suisse. Les classes moyennes sont fortement impactées et leur pouvoir d'achat ne cesse de se réduire, nous devons réagir. L'impôt sur la fortune est de loin le plus élevé du pays et touche tant les individus qu'indirectement les entreprises. La fragilité de notre pyramide fiscale n'est plus à démontrer :

- › 4,2 % des personnes physiques paient plus de la moitié (50,6 %) de l'impôt sur le revenu. Et 1 % payent 66 % de l'impôt sur la fortune ;
- › Plus d'un tiers de la population ne paie pas d'impôt (36,3 %) ;
- › 1 % des entreprises paient 78,2 % de l'impôt sur le bénéfice.

Les départs de celles et ceux qui assument la plus grande partie de l'impôt garantissant ainsi à notre canton des revenus fiscaux en constante augmentation seraient lourds de conséquences. Leur maintien est essentiel au financement de nos politiques publiques. Pourtant ils sont la cible d'initiatives fiscales ayant des effets confiscatoires.

Pour ces motifs, je défends :

- › Une baisse d'impôt des personnes physiques afin d'augmenter leur pouvoir d'achat ;
- › Une révision de la fiscalité des parents divorcés leur permettant sous certaines conditions de bénéficier tous deux du splitting ;

Les classes moyennes sont fortement impactées et leur pouvoir d'achat ne cesse de se réduire, nous devons réagir.



- › La révision de la fiscalité des seniors afin de prendre en compte leur nouvelle situation de vie ;
- › Une baisse de l'impôt sur la fortune qui est le plus élevé de Suisse ;
- › La compensation de toute nouvelle taxe ;
- › La révision de la fiscalité de l'outil de travail afin d'encourager l'entrepreneuriat et la création d'emploi ;
- › L'aboutissement de la réforme fiscale de l'OCDE et l'adoption de mesures spécifiques dans notre canton afin de maintenir notre attractivité.

DES FINANCES PUBLIQUES DURABLES

La durabilité de nos finances publiques devrait être un objectif poursuivi avec la même ardeur que l'est l'objectif de développement durable. Elle seule permet d'assurer la pérennité des prestations à la population. Cette question ne saurait être l'apanage de la seule droite de l'échiquier politique. Or, force est de constater qu'il n'y a actuellement pas de majorité politique au sein du Conseil d'État pour réduire ni les charges, ni la dette, bien au contraire. En revanche, les hausses d'impôts sont à l'ordre du jour.

Pourtant, c'est bien une crise des charges que nous traversons et non une crise des revenus – lesquels ne cessent d'augmenter :

- › Les revenus fiscaux ont augmenté de 33 % entre 2011 et 2021 ;
- › Les charges de l'État ont augmenté de 35 % entre 2011 et 2021 ;
- › Les prestations sociales ont augmenté de 50 % ;
- › Les charges de personnel ont augmenté de 26 %.

Nous bénéficions des compétences et du savoir-faire nécessaires pour traverser les différentes transitions énergétique et numérique.

Pour ces motifs, je défends :

- › Des réformes structurelles pour une meilleure efficacité de l'État ;
- › La maîtrise de nos charges pour assurer la pérennité de nos finances publiques ;
- › La réduction de la dette afin de ne pas la léguer aux générations futures.

UNE PLACE ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE CRÉATRICE D'EMPLOIS

Il n'appartient pas à l'État d'orienter l'économie, il doit l'aider à grandir et réduire au maximum son intervention et la surréglementation.

Les PME sont la colonne vertébrale de notre prospérité. Elles ont besoin de stabilité et de prévisibilité au travers de conditions cadres attractives. Dans la perspective d'un écosystème solide et tourné vers l'avenir, il est indispensable de rapprocher davantage les entreprises locales, le monde académique et les milieux de la Genève internationale. Afin de permettre à nos entreprises de rester concurrentielles, Genève doit miser sur l'innovation et la qualification de la main d'œuvre en particulier dans ce domaine.

L'économie genevoise dépend essentiellement de son capital humain pour gagner en productivité et maintenir sa compétitivité. Or, la majorité des métiers qui verront le jour d'ici 2050 nous sont aujourd'hui inconnus. Nous devons relever le défi de l'employabilité de notre population.

L'État, en tant que catalyseur et facilitateur, a un rôle déterminant à jouer. Pour ces motifs, je défends :

- › La mise en place de conditions cadres favorisant le développement de l'économie et la prospérité du canton ;
- › Une fiscalité plus attractive pour les *start-ups* ;
- › L'intensification de notre soutien à la Fondation Genevoise pour l'Innovation Technologique (FONGIT) ;
- › La valorisation et le renforcement des liens entre l'économie, les hautes écoles et la recherche ;
- › Le développement de pôles en matière de finances durables, de *cleantech* et de digital ;
- › La création d'un guichet unique afin de faciliter les démarches administratives ;
- › Le renforcement de l'employabilité de notre population par l'encouragement à la formation continue au travers de déductions fiscales tant à l'attention des employeurs que des employés ;
- › Une meilleure prise en compte des besoins de l'économie dans le développement des formations.

LA FIN DU PLAFOND DE VERRE

L'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde professionnel s'impose non seulement sur le plan moral, mais aussi sur le plan économique. Il est prouvé que les entreprises qui ont une représentation équilibrée entre femmes et hommes dans les fonctions dirigeantes sont plus performantes et innovantes. La parité en entreprise et dans les conseils d'administration devient donc, outre un enjeu social, aussi un enjeu d'efficacité économique ! Cette parité doit évidemment se faire aux mêmes conditions, l'égalité salariale doit être respectée.

Pour ces motifs, je défends :

- › L'égalité salariale ;
- › L'adoption d'un congé parental qui permettra notamment de supprimer la discrimination à l'embauche souvent vécue par les femmes ;
- › La valorisation du travail à temps partiel tant pour les hommes que pour les femmes ;
- › Une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les sphères dirigeantes et dans les conseils d'administration.



Notre canton est prospère et nous devons tout faire pour qu'il le reste. Nous bénéficions des compétences et du savoir-faire nécessaires pour traverser les différentes transitions énergétique et numérique. Toutefois les attaques constantes sur la fiscalité fragilisent notre économie. Afin de maintenir le niveau de prestations à la population, de favoriser le maintien des emplois et la création de nouveaux, nous devons retrouver une majorité de droite tant au Grand Conseil qu'au Conseil d'État. C'est ce pourquoi je m'engage.

La durabilité de nos finances publiques devrait être un objectif poursuivi avec la même ardeur que l'est l'objectif de développement durable.

Un parcours au service de la collectivité

Anne Hiltpold

En ma qualité d'élue au Conseil administratif de la Ville de Carouge depuis plus de 7 ans, je suis en charge de la police municipale, des ressources humaines et du service des affaires sociales, qui comprend notamment l'État civil, la petite enfance, la jeunesse, les seniors, l'intégration, la cohésion sociale et l'aide sociale.

C'est ainsi tout naturellement que je suis particulièrement intéressée par les questions de cohésion sociale, d'intégration, de politique des aînés, de conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle (pour laquelle la politique de la petite enfance et celle des RH est déterminante), ainsi que par celles de la sécurité.

Depuis mon entrée en fonction, j'ai renforcé la dotation de notre police municipale et revu la couverture horaire, afin d'augmenter la présence et la visibilité des agents sur le terrain, au moment où la population en a le plus besoin. La police communale exerce une mission de proximité et elle doit être proche de la population.

S'agissant des questions RH, nous avons mis en place le télétravail et pris des mesures permettant à notre personnel de mieux concilier la vie professionnelle avec la vie privée, notamment par l'assouplissement des horaires de présence obligatoire. Offrir plus de liber-

tés aux collaborateurs en fixant avec eux des objectifs clairs a permis à cette réforme de fonctionner. Nous avons aussi adopté un règlement sur l'égalité et la diversité et prenons toute une série de mesures en lien avec ces questions.

En termes de petite enfance, j'ai aussi œuvré pour que les places de crèches soient attribuées en priorité aux parents qui travaillent ou qui sont en recherche d'emploi (ce qui n'était pas le cas auparavant !), j'ai créé un secteur dédié, nous avons ouvert des places supplémentaires et prévoyons nos prochaines crèches dans le PAV, nous avons harmonisé les horaires et centralisé la gestion administrative de nos institutions (refacturation aux parents et paiement des salaires), sans municipalisation. Malheureusement, nous n'arrivons pas à répondre à l'entier de la demande, pour des questions de coûts, et je suis absolument consciente de l'enjeu sociétal que cela représente. La question peut d'ailleurs se poser de savoir si cette politique de la petite enfance doit rester communale ou devenir cantonale. Il s'agit aujourd'hui de considérer le rôle des institutions de la petite enfance comme

des lieux d'éducation précoce, et non plus comme de la simple socialisation, et encore moins du gardiennage.

En parallèle de mon mandat à Carouge, je suis membre du comité du GIAP (groupement parascolaire), qui est en charge de l'encadrement du parascolaire dans les écoles primaires, ainsi que vice-présidente de la FASe (Fondation pour l'animation socioculturelle), qui regroupe notamment les centres de loisirs, maisons de quartiers, jardins robinsons et travailleurs sociaux hors murs. Je siège également dans deux conseils de fondation d'EMS, je préside une association intercommunale pour l'accueil familial de jour et je suis vice-présidente de la Fondation des temples construits avant 1907. Enfin, je préside également la Caisse de pensions de la commune de Carouge pour laquelle

j'ai mené à bien une réforme structurelle durant la législature précédente.

A côté de mes mandats politiques, je travaille comme avocate à la Chambre genevoise immobilière. J'ai été responsable du service juridique pendant plusieurs années (de 2006 à 2015) et je suis actuellement secrétaire générale adjointe. Notre mission est principalement de défendre les propriétaires, mais également de favoriser l'accession à la propriété. Un objectif que je souhaite défendre durant cette campagne, comme celui de maintenir la prospérité de notre canton et de sa population. C'est pourquoi je suis convaincue de l'importance de se battre pour une économie forte, de défendre une fiscalité attractive ou encore de réformer de façon pérenne notre fonction publique.

Je suis convaincue de l'importance de se battre pour une économie forte, de défendre une fiscalité attractive ou encore de réformer de façon pérenne notre fonction publique.



RÉGIE TOURNIER

Location – Vente

Toutes opérations immobilières

Régie Tournier SA
Cours de Rive 4
1204 Genève

+41 22 318 30 70
regie@tournier.ch
www.tournier.ch



DOSSIER ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉTAT

Des projets ambitieux

Anne Hiltpold

En lien avec ma profession et mes activités communales, plusieurs thématiques me tiennent particulièrement à cœur.

LOGEMENT

UNE MIXITÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ET ATTENTES DE TOUTES LES CATÉGORIES DE LA POPULATION

Nous savons que la problématique du logement à Genève est très importante, et le logement, comme l'emploi, la mobilité et la sécurité, est ce qui préoccupe le plus les habitants. Nous avons tous besoin d'un toit sur notre tête, nous voulons tous être bien logés, à des conditions favorables, en fonction de nos moyens et dans un cadre de vie agréable.

Aujourd'hui, je constate que malheureusement, on construit beaucoup plus de logements sociaux que de logements libres (soit à loyer libre ou en propriété). Il en faut pour toutes les catégories de la population et c'est bien cela que je veux défendre. Je veux me battre pour que dans le PAV et dans tous les nouveaux projets, la propriété par étages ne soit pas vue comme un privilège destiné à très peu de personnes. Nous savons, des études l'ont démontré, qu'un grand nombre de citoyens cherche à acquérir et nous devons les aider. A chaque lot mis en vente, plus de 10 dossiers sont déposés.

Mon combat, c'est de faire en sorte que ceux qui le souhaitent et qui en ont les moyens puissent acquérir un bien dans notre canton et pas en France ou dans le canton de Vaud. Mais c'est aussi de faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'appartements à la location en loyer libre. Il faudra ainsi revoir les proportions de logements et augmenter le taux de 20 % de PPE qui prévaut aujourd'hui à un taux de 35 % à 40 %. Nous voulons toutes et tous pouvoir nous loger et loger nos enfants dans de bonnes conditions, et pour cela il faut accepter de développer. Je suis contre la décroissance, comme je suis aussi contre le bétonnage à tout va. Nous devons construire intelligemment, allier la mixité à la qualité, et ne pas craindre la densité. Nous pouvons construire en hauteur tout en aménageant les espaces au pied des immeubles avec de la verdure, des places de jeux et des lieux de rencontre, propices à la cohésion sociale à laquelle je suis très attachée.

Évitons de gaspiller notre territoire et préservons nos campagnes. Notre canton connaît une pénurie de logements que rien ne semble pouvoir résoudre, mais à mes yeux, ce n'est qu'en construisant intelligemment que nous la résoudrons. Lorsque la pénurie sera résorbée, c'est le marché qui réglera les loyers et mettra fin aux abus.

En résumé, je veux me battre pour que toutes les catégories de la population soient bien logées et qu'elles restent dans notre beau canton.

ET POUR LES AÎNÉS ?

L'espérance de vie en Suisse est actuellement une des plus élevées du monde. L'allongement de la vie est en soit une très bonne nouvelle, mais cela entraîne des conséquences très importantes sur notre société et son environnement. Nous sommes désormais 4 générations qui cohabitons, les aînés représentent une part toujours croissante de la collectivité et les projections des démographes démontrent que ce phénomène va s'accroître ces prochaines années. Ils sont déjà, mais ils le seront plus encore à l'avenir, porteurs d'attentes, de capacités et de besoins toujours plus diversifiés. Cette situation nous conduit à devoir intégrer cette population dans toutes nos réflexions, en particulier en matière d'aménagement, de logement, de prestations ou encore de mobilité.

Dans ce cadre, je considère que le modèle d'habitat évolutif pour seniors (HEPS) de l'Adret pensé dans le quartier de Pont-Rouge mérite d'être développé. On trouve dans le même bâtiment des appartements de 2 à 3 pièces pour des seniors (qui deviennent des chambres d'EMS au fur et à mesure des besoins des seniors), des studios pour des étudiants (qui doivent rendre des services aux aînés en échange d'un loyer bas), des appartements communautaires pour des personnes avec déficience intellectuelle légère, une unité d'accueil temporaire de répit, un restaurant, une crèche, un centre de santé, des cabinets médicaux et des commerces. C'est donc un concept d'habitat intergénérationnel dans lequel chacun trouve sa place et apporte sa contribution. Cette réalisation inédite et conçue comme un projet pilote a nécessité de briser un peu le cadre, puisqu'elle ne correspondait à aucune catégorie de structures déjà existantes (EMS ou IEPA : immeuble à encadrement pour personnes âgées) et je considère que nous devrions nous en inspirer à l'avenir et accepter de revoir les règles fixées

par l'État pour proposer à nos aînés des solutions de logements leur permettant de rester le plus longtemps possible à domicile, mais dans un logement adapté à leurs besoins. Cela aurait aussi pour effet de libérer quelques grands appartements sous-occupés et de les remettre sur le marché pour des familles.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

PETITE ENFANCE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Depuis que mes enfants sont nés (2002 et 2004), je n'ai jamais cessé de travailler, ni d'exercer mes fonctions politiques. J'ai toutefois dû jongler pour trouver des solutions de garde et je suis pleinement consciente de l'enfer que vivent certains parents pour tenter de concilier leur vie professionnelle avec leur vie privée. Je suis d'avis que nous devons tout mettre en place pour encourager les gens à avoir des enfants, plutôt que de les décourager. Cela passe par des places de crèche en suffisance, par un accueil parascolaire qui réponde aussi bien aux besoins des parents qu'au bien-être de l'enfant et par une révision de l'horaire scolaire. Celui-ci n'a pas évolué depuis des années et n'a pas suivi les profonds changements sociétaux que nous connaissons. Qui aujourd'hui peut décemment aller chercher son enfant à 11h30 et le ramener à 13h30 ? Cet horaire contraint les parents à inscrire leurs enfants aux restaurants scolaires, mettant ainsi une pression folle sur le groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Je suis convaincue qu'un système « à l'allemande » répondrait mieux aux attentes et besoins des parents d'aujourd'hui. En proposant un horaire continu, du matin jusqu'au début de l'après-midi, en incluant les repas de midi

et des activités parascolaires coordonnées (entre le GIAP et les autres clubs, associations ou écoles proposant des activités extra-scolaires), les parents travaillant à temps plein ou à temps partiel y trouveraient leur compte.

ET SI ON COMMENÇAIT L'ÉCOLE À 3 ANS ?

Actuellement, les crèches sont des lieux dont les parents ont impérativement besoin, mais ce sont aussi des lieux qui permettent une meilleure socialisation et ils sont source d'éducation précoce. Il est regrettable que seul un enfant sur deux y ait aujourd'hui accès. Cette problématique me paraît tellement importante que c'est à se demander si elle ne devrait pas être à la charge du canton. Quoi qu'il en soit, je considère que l'on pourrait prévoir de commencer l'école à 3 ans, et non à 4 comme aujourd'hui, en prévoyant une année de « maternelle » ou d'école enfantine. Cette année pourrait être obligatoire ou facultative, et même se dérouler dans les crèches, pour le bien-être des enfants, d'autant que les écoles manquent déjà de classes. Elle pourrait aussi permettre de décaler le programme scolaire pour permettre

Qui aujourd'hui peut décemment aller chercher son enfant à 11h30 et le ramener à 13h30 ?



aux jeunes d'obtenir leur maturité à 18 ans, et non à 19 ans comme c'est le cas aujourd'hui.

En outre, je suis extrêmement favorable au congé parental, qui devrait être partagé entre les deux parents. Je suis en faveur du congé de 24 semaines qui devrait bientôt voir le jour à Genève et qui est soutenu par les milieux économiques, mais il conviendrait idéalement que les discussions aient lieu au niveau de la Confédération. Tout parent qui a un jour confié son bébé de 4 mois comprendra (et les autres aussi) à quel point cela est difficile, tant pour les parents que pour l'enfant. Le risque que ce bébé soit très souvent malade, en raison de cet accueil collectif, est quasi certain, ce qui conduit à des situations de stress immense, voire de dépressions, pour les parents qui n'ont pas d'autre choix que de travailler. On sait aussi que l'accueil des bébés est celui qui coûte le plus cher. En libérant des places de bébés qui resteraient les premiers mois ou la première année avec leurs parents, on pourrait accueillir plus d'enfants dès l'âge d'une année. Et si les enfants commencent ensuite l'école à 3 ans, l'enfant ne devrait passer que par deux ans de crèche. Dans une telle optique, je suis convaincue que nous pourrions ainsi répondre à l'entier de la demande et tout le monde y trouverait son compte.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

S'agissant de la formation au niveau du secondaire, je veux me battre pour la réforme du cycle d'orientation que notre parti propose, pour que notre cycle oriente nos jeunes et prenne soin des élèves en difficulté. À la suite des constats partagés de l'échec de la prise en charge des élèves les plus fragiles dans le système actuel, il s'agit de définir une stratégie individuelle pour chaque élève, et même dès le sortir du primaire (et même avant!), permettant de proposer un enseignement transversal valorisant leurs compétences, plutôt que de continuer à confronter ces élèves au même type d'enseignement segmenté par les disciplines dans lequel ils vivent leur échec.

Nous devons aussi revaloriser les filières d'apprentissage et anticiper les métiers de demain. Choisir un métier après l'école obligatoire ne doit pas être un deuxième choix. Il faut donner l'envie d'un métier, rendre l'orientation professionnelle plus efficace, convaincre les jeunes et les parents et associer les milieux professionnels avant de développer des formations qui répondent aux besoins de demain dans les domaines du numérique et de la transition énergétique notamment.

SÉCURITÉ

Nous vivons dans un pays et un canton relativement sûr, mais il n'empêche que l'insécurité se ressent de plus en plus dans certains quartiers et particulièrement la nuit. Nous devons impérativement lutter contre le harcèlement de rue, contre le trafic et la consommation des drogues dures. La sécurité est un droit et nous devons dans un canton comme Genève avoir une police qui réponde présente et rapidement lorsque l'on fait appel à elle. Pour ce faire, nous devons renforcer les effectifs de « police secours ».

Par ailleurs, si on veut donner des moyens à la police d'agir, nous devons construire une nouvelle prison. La surpopulation carcérale est une réalité que nous ne pouvons pas laisser de côté.

En matière cyber, l'essor du numérique implique aussi des moyens de protection accrus pour se protéger des pirates informatiques et des risques de paralysie informatique. L'État devra avoir une véritable stratégie et créer les conditions favorables à une protection des entreprises et des particuliers contre ces menaces et ces risques.

MOBILITÉ

J'attache une très grande importance aux principes du libre choix et de la complémentarité des différents modes de transports. Chaque mode de transport correspond à un besoin différent. On ne peut pas traiter de la même manière la personne seule dont la santé lui permet de rouler à vélo que la personne âgée qui doit se rendre à des examens médicaux à l'autre bout du canton, ou que le parent qui doit conduire ses enfants à différents endroits dans la journée. Arrêtons toutefois d'opposer systématiquement le cycliste au conducteur de voiture ! Je suis tout autant favorable au développement de pistes cyclables qui encouragent les gens à se déplacer à vélo, qu'à celui des infrastructures routières et à celui des transports publics. En revanche, je considère qu'il n'est plus vraiment raisonnable pour une personne seule de venir travailler au centre en ville en voiture. Nous devons augmenter l'offre de parkings relais (P+R) et de transports publics et décourager ceux qui refusent de les utiliser en mettant en place un système de péage urbain. Ce système devrait exempter les véhicules des entreprises, tout comme les habitants du centre-ville, mais faire participer financièrement ceux qui n'ont pas de réelle raison d'accéder au centre-ville. En contrepartie de ces contributions financières des automobilistes, toutes les mesures destinées à réduire le trafic au centre ville et à favoriser d'autres moyens de transports devraient être prises, et en particulier la traversée du lac.

La stratégie de développement des infrastructures ferroviaires devra être ambitieuse et être conçue avec une vision transfrontalière. Les grands enjeux de report modal se situent en effet

On ne peut pas traiter de la même manière la personne seule dont la santé lui permet de rouler à vélo que la personne âgée qui doit se rendre à des examens médicaux à l'autre bout du canton.

à l'échelle de l'agglomération transfrontalière et si nous voulons convaincre les 100 000 frontaliers qui travaillent dans notre canton de renoncer à leur voiture, il faudra leur offrir, en partenariat avec nos voisins français, de vraies solutions.

SPORT

Notre canton compte 75 associations sportives et 800 clubs, ce qui représente environ 115 000 sportifs. C'est pour ceux-ci que nous devons soutenir et développer (ou rénover) les infrastructures sportives de qualité, en bonne coordination avec les communes. Nous connaissons toutes et tous les bienfaits de la pratique du sport sur notre santé physique et mentale. Le sport est aussi vecteur d'intégration et de cohésion. Il me paraît ainsi indispensable d'encourager la pratique du sport par le plus grand nombre et d'instaurer une réelle politique sportive cantonale, en partenariat avec les communes. À l'instar des grandes institutions culturelles, nous devons soutenir et développer les grandes infrastructures et collaborer avec les associations pour l'accueil de manifestations sportives d'envergure internationale. Enfin, en tant que maman d'un sportif d'élite, je pense qu'il faut absolument soutenir et développer les filières sports-études, à tous les niveaux d'enseignement, et tout faire pour accompagner et promouvoir nos champions.

Nous vivons dans un pays et un canton relativement sûr, mais il n'empêche que l'insécurité se ressent de plus en plus dans certains quartiers et particulièrement la nuit.



Un budget 2023 « no limit » !

LE GRAND CONSEIL VOTERA LE BUDGET 2023 DE L'ÉTAT LORS DE SA SESSION DES 15 ET 16 DÉCEMBRE. UNE ALLIANCE DE LA GAUCHE ET DU MCG VA PROBABLEMENT IMPOSER UN BUDGET TOTALEMENT DÉCONNECTÉ DES RÉALITÉS. YVAN ZWEIFEL, CHEF DU GROUPE DES DÉPUTÉS PLR, REVIENT SUR LE VOTE DE LA COMMISSION DES FINANCES.



Par Yvan Zweifel



NOËL AVANT L'HEURE

Alors que la première version du budget 2023 de l'État de Genève présentait déjà un déficit surréaliste de CHF 419,6 millions, malgré les efforts de notre Conseillère d'État, Nathalie Fontanet, pour tenter de raisonner ses collègues, la majorité de gauche et du MCG a réussi l'exploit de le péjorer encore avec un déficit final sorti des travaux de la commission des finances de CHF 501,7 millions.

Il s'agit du résultat d'une indexation de 2,44 %, soit plus de CHF 143 millions pour les fonctionnaires de l'État, de plus de 450 postes supplémentaires et d'une annuité complète, soit CHF 59 millions de plus. Alors que le reste de la population est invité à se serrer la ceinture et devra subir une hausse importante des coûts de l'énergie et, de manière générale, une inflation élevée, l'État dépense sans compter. Pour la fonction publique, qui n'en demandait pas tant, c'est carrément entrée, plat, fromage et dessert !

UN AVEUGLEMENT IDÉOLOGIQUE

Le PLR, soucieux à la fois de respecter la rigueur budgétaire et de préparer la crise énergétique à venir tout en revalorisant les salaires d'une fonction publique qui a très majoritairement bien travaillé durant ces crises successives, a vainement proposé des amendements à ce budget pour respecter le déficit maximum admis selon la RFFA votée par le peuple en 2019, soit CHF 302,3 millions, tout en votant une augmentation des salaires des fonctionnaires et en offrant des prestations supplémentaires à la population, notamment ceux qui vont souffrir de la situation de crise. Malheureusement, devant l'aveuglement idéologique d'une gauche dépensière qui croit que l'argent pousse sur les arbres ou dans la seule poche des contribuables d'ores et déjà les plus taxés de tout le pays, nous ne pouvons que constater que ce que font tous les autres cantons, c'est-à-dire voter des budgets majoritairement excédentaires tout en ayant des prestations souvent meilleures, n'est pas possible à Genève.

Et pourtant, le rapport BAK Economics est formel : « le canton de Genève affiche des dépenses nettes par habitants supérieures de 89 % à la moyenne des 25 autres cantons ». Et même en ne divisant pas ces charges par le total des habitants, mais uniquement par les bénéficiaires de la prestation

en question, puis en ne comparant Genève qu'avec des cantons comparables, le rapport précise : « Le canton de Genève a des coûts par cas dépassant de 39 % la moyenne des cantons du groupe de comparaison spécifique ». Genève vit largement au-dessus de ses moyens, mais la majorité de gauche n'en a cure.

Quant à la marotte de la gauche qui nous explique que c'est parce que nous sommes en période de crise qu'il faut plus dépenser, cela ne l'empêche pas de faire de même lorsque la conjoncture est excellente, alors que c'est précisément à ce moment qu'il faudrait mettre de côté les moyens pour agir en cas de crise, par exemple en remboursant la dette exorbitante du canton.

Le PLR n'a dès lors pas eu d'autre choix que de refuser un budget « no limit », hors de toute réalité et qui est une insulte envers la population qui doit se restreindre alors que l'État ne fait que dilapider l'argent des contribuables.

Alors que le reste de la population est invité à se serrer la ceinture et devra subir une hausse importante des coûts de l'énergie et, de manière générale, une inflation élevée, l'Etat dépense sans compter.

Le PLR accélère la transition énergétique et réalise pleinement le potentiel solaire du canton

LORS DE SA SESSION DE NOVEMBRE, LE GRAND CONSEIL A VOTÉ TROIS OBJETS PORTÉS PAR LE PLR POUR FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.



Par Adrien Genecand

DES PANNEAUX SOLAIRES SANS AUTORISATION

Le 25 novembre, le parlement cantonal a adopté un projet de loi qui facilitera la pose de panneaux solaires dans les zones protégées. Pour rappel, à plusieurs reprises, des propriétaires désireux de poser des panneaux solaires sur leur habitation en zone villageoise se sont heurtés à de lourdes procédures administratives, et ont été souvent confrontés aux exigences infranchissables de l'État, au motif de la protection du patrimoine. Plusieurs décisions de justice avaient d'ailleurs désavoué l'État dans

le cadre de divers recours. Le PLR avait donc déposé un projet de loi pour régler une situation déjà largement décrite, à l'heure où l'État demande de fournir des efforts en matière environnementale, mais ne met pas en place les conditions cadres le permettant.

Le texte sorti de commission valide le fait qu'il ne sera plus nécessaire de demander des autorisations pour la pose de panneaux solaires en zone 4B protégée et dans le périmètre des rives du lac. Des exceptions sont prévues pour certains bâtiments jugés à haute valeur patrimoniale, qui devront

toujours faire l'objet d'une autorisation. Avec cette nouvelle loi, le nombre de bâtiments pour lesquels il n'est plus nécessaire de demander une autorisation augmente conséquemment, ce sont près de 13 000 bâtiments qui sont concernés !

LA RÉCUPÉRATION THERMIQUE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Le Parlement a également validé un projet de loi et une motion, aussi proposés par le PLR, demandant de favoriser la récupération thermique des activités des machines industrielles, artisanales et des data centers, et de réduire les contraintes administratives en la matière. Il s'agit d'utiliser le large potentiel des activités économiques du canton pour produire de la chaleur

et de l'énergie en réseaux, afin de pouvoir connecter des quartiers avec des circuits fermés de chaleur.

Précédemment, le PLR avait déjà fait adopter une motion pour simplifier les procédures permettant de diminuer le bilan thermique des bâtiments. Il a aussi porté un projet de loi visant à réduire les délais d'autorisation pour l'assainissement de bâtiments et les rénovations énergétiques, et une motion pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État, tous deux toujours pendants en commission.

En clair, le PLR propose des solutions pragmatiques en matière environnementale et énergétique, qui sont, contrairement à certains textes extrémistes et néfastes proposés par d'autres groupes, acceptées à de larges majorités. A l'heure où une crise internationale menace l'approvisionnement énergétique, le PLR fait avancer notre canton en matière de transition durable, trouve des solutions pour renforcer la production locale d'énergie et d'électricité, en développant le potentiel solaire du canton, et contribue à remplir les objectifs cantonaux en la matière, le tout en diminuant la bureaucratie étatique. C'est un petit pas pour le PLR, mais un grand pas pour l'environnement !

A l'heure où une crise internationale menace l'approvisionnement énergétique, le PLR fait avancer notre canton en matière de transition durable, trouve des solutions pour renforcer la production locale d'énergie et d'électricité, en développant le potentiel solaire du canton, et contribue à remplir les objectifs cantonaux en la matière, le tout en diminuant la bureaucratie étatique.



Non à la généralisation déguisée des 30km/h

MI-OCTOBRE, LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE A ANNONCÉ LE PASSAGE AU 30 KM/H SUR PLUSIEURS CENTAINES DE ROUTES GENEVOISES. NOTRE PARTI S'Y EST IMMÉDIATEMENT OPPOSÉ. MURAT JULIAN ALDER, DÉPUTÉ, FAIT UN RAPPEL DU CADRE LÉGAL ET PRÉSENTE LES ACTIONS DE NOTRE PARTI.



Par Murat Julian Alder



Vous avez aimé les pistes cyclables posées en urgence au nom du Covid-19? Vous allez adorer la généralisation déguisée des 30 km/h sur les routes de notre canton pour lutter contre le bruit!

UN CADRE POURTANT CLAIR

Le 5 juin 2016, le peuple genevois a simultanément accepté l'initiative « OUI à la grande Traversée du Lac ! » et la loi « pour une mobilité cohérente et équilibrée » (LMCE). La première a été lancée par notre parti avec le soutien d'autres formations de la droite et du centre. La seconde est le fruit d'un compromis unanimement trouvé au sein de la commission des transports du Grand Conseil, sous l'impulsion du groupe PLR.

La LMCE a pour but de mettre en œuvre les principes constitutionnels en matière de mobilité que sont :

- › Le caractère global et coordonné de la politique de la mobilité;
- › Les principes de complémentarité, de sécurité et de fluidité des moyens de transports;

- › la liberté individuelle du choix de mode de transport;
- › l'encouragement de la mobilité douce.

Si la journée de votations du 5 juin 2016 a été synonyme de victoires pour notre parti, puisqu'il était l'un des seuls à défendre tant l'initiative que cette loi devant le peuple, aujourd'hui, le moins que l'on puisse dire, c'est que nous nous sommes fait bien avoir. En effet, la volonté politique du Conseil d'État, en particulier du département des infrastructures (DI), de réaliser cette traversée est à l'image de son chantier : inexistante. Quant à la LMCE, bien qu'elle soit claire, précise et détaillée dans son contenu, force est de constater que notre gouvernement prend des libertés inacceptables en interprétant ladite loi à sa guise pour justifier toutes sortes de décisions absurdes par voie d'arrêtés, sans consultation populaire digne de ce nom, et ce, afin de rendre la vie impossible aux personnes qui n'ont malheureusement guère d'autre

choix que d'utiliser un véhicule motorisé privé pour leurs déplacements.

Par jugement rendu le 7 avril 2022, saisi d'un recours, le Tribunal administratif de première instance a lui-même dénoncé un « abus du pouvoir d'appréciation de l'autorité » pour justifier la suppression de la deuxième voie de circulation sur l'axe Georges-Favon - Les Terreaux-du-Temple afin d'y poser une piste cyclable « Covid-19 ». Cette même juridiction a par ailleurs constaté une violation des principes constitutionnels de libre choix et de complémentarité des moyens de transports. Certes, un recours du DI contre ce jugement est actuellement pendant devant la Cour de justice, mais il est réjouissant de constater que, aux yeux des juges de première instance, ces principes n'ont pas une simple vocation décorative dans notre charte fondamentale.

Cela étant dit, si véritablement ces pistes cyclables avaient été

rendues nécessaires en raison du Covid-19, plus précisément à cause d'une prétendue crainte des Genevois de prendre les transports publics pendant la crise sanitaire, nul doute que le DI les aurait fait enlever à l'issue de ladite crise (on peut toujours rêver).

UN NOUVEL ABUS DU DÉPARTEMENT

Au printemps 2021, le DI a annoncé envisager de limiter la vitesse de circulation à 30 km/h sur plus de 300 axes de notre canton. Cette fois-ci, le motif allégué n'avait plus rien à voir avec le Covid-19, mais avec la lutte contre le bruit en milieu urbain. On ne peut que s'étonner de ce nouveau procédé situé à la limite de la malhonnêteté intellectuelle.

En effet, nous vivons à une époque où nous disposons de nombreux outils pour lutter contre le bruit dans les villes, dont l'isolation des bâtiments, mais également et surtout,

la pose de surfaces phono-absorbantes sur les routes. Ces dernières sont d'ailleurs reconnues comme étant efficaces par les habitants des quartiers qui en ont bénéficié à ce jour. De plus, les nouvelles technologies permettent d'entrevoir le développement de ne pas faire assez de bruit. Certains préconisent même de doter ces véhicules de dispositifs générant un bruit artificiel pour alerter les piétons et les cyclistes.

Le 10 octobre 2022, alors que la commission des transports du Grand Conseil n'avait toujours pas terminé le traitement de plusieurs motions déposées par différents groupes (dont une du PLR) afin de freiner les ardeurs du DI, ce dernier a annoncé avoir décidé, par voie d'arrêté, de mettre à exécution ses intentions initiales et de restreindre la vitesse de circulation à 30 km/h sur des centaines d'axes cantonaux. Cette manière de procéder

bafoue non seulement le fonctionnement démocratique de nos institutions, mais porte également atteinte à notre État de droit. En effet, cet arrêté du département va plus loin que ce qui est autorisé par la LMCE en termes de limitations de vitesse. C'est donc dire que ce que veut en réalité le DI, c'est une généralisation des 30 km/h sur tous les axes du canton, à l'exception, peut-être, de l'autoroute de contournement.

Cet arrêté a fait l'objet de plusieurs recours de différents partis, dont le PLR, de même que de l'Automobile Club Suisse (ACS), du Touring Club Suisse (TCS) et de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG). Comme ces recours ont un effet suspensif,

l'arrêté du Conseil d'État n'a pas pu déployer ses effets.

Cela étant dit, la politique doit d'abord se faire au parlement avec le concours du peuple. C'est pourquoi, en complément de son recours, notre parti a déposé un projet de loi au Grand Conseil afin d'épargner les axes dits « structurants » de la politique des 30 km/h du DI. En effet, si le PLR reconnaît qu'une limitation de la circulation peut se justifier dans les quartiers d'habitation les plus exposés au bruit, le respect de nos principes constitutionnels en matière de mobilité commande de faire en sorte que la fluidité du trafic demeure possible sur les axes de circulation les plus importants de notre canton.

Notre parti a déposé un projet de loi au Grand Conseil afin d'épargner les axes dits « structurants » de la politique des 30 km/h.

Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent **en couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur plr-ge.ch.



Par Gabriel Delabays

FOCUS SUR...

... la M 2883, déposée par Céline Zuber-Roy. Cette motion demande de soutenir la mise en place de projets pilotes visant un sur-tri des déchets ménagers avant l'incinération, en collaboration avec les différents acteurs institutionnels et privés, et d'opérer les adaptations nécessaires dans le cadre de la construction des Cheneviers IV afin de réduire la quantité de mâchefers. Elle fait suite à l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle loi sur les déchets, qui se base sur trois axes forts : réduire les déchets, valoriser nos déchets (trier) et les éliminer de façon respectueuse de l'environnement sur le territoire cantonal. Il est évident qu'il existe un intérêt à trier au maximum les déchets avant l'incinération, notamment pour enlever tous les métaux et le matériel électronique, afin de diminuer la quantité de mâchefers. En souhaitant mettre en place un sur-tri des déchets, la M 2883 vise à proposer une piste pour éviter de devoir créer une nouvelle décharge bioactive en raison de la saturation de la décharge de Châtillon.

AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

PL 13028 « L'État doit favoriser l'accès à la propriété de son logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser l'État à prêter à une personne souhaitant acquérir son propre logement les fonds propres nécessaires, jusqu'à concurrence de 15 %. Le candidat devra être un primo-acquéreur et ne pas disposer de fonds propres en quantité suffisante mais avoir une capacité financière adéquate, notamment en termes de revenus. Les fonds propres avancés par l'État devront être remboursés dans un délai de 10 ans. In fine, cela permettrait d'accéder à la propriété de son logement avec seulement 5 % de fonds propres.

PL 13025 « Pour que les locataires puissent devenir, s'ils le souhaitent, propriétaires de leur propre logement »

En bref : ce projet de loi vise à autoriser les locataires qui le souhaitent à devenir propriétaires de leur logement à des conditions précises. Les conditions mises à cette acquisition ont trait au fait qu'elle doit se faire sans contrainte selon la protection contre le congé-vente, que le locataire occupe l'appartement depuis trois ans au moins et qu'en outre, les autres locataires de l'immeuble obtiennent formellement la garantie de ne pas être contraints d'acheter leurs appartements ou de partir. À cela s'ajoute la fixation d'un prix au mètre carré PPE maximal permettant des conditions d'accès abordables pour la classe moyenne.

PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20 % de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.

ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

PL 13197 « Pour une harmonisation de la computation des délais »

En bref : ce projet de loi propose de modifier diverses lois de procédure pour harmoniser le calcul des délais postaux. Ainsi, en cas de notification par courrier A+ le weekend, le délai commencera à courir dès le jour ouvrable suivant, en principe le lundi, ce qui n'est pas le cas actuellement.

PL 13196 « Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

En bref : Le 1^{er} décembre 2023, tous les conseils d'administration des institutions autonomes seront renouvelés. L'objectif de ce projet de loi est de garantir que ce renouvellement permette de répondre aux besoins des différentes institutions en termes d'expérience et de connaissances nécessaires à leur succès.

PL 13127 « Allégeons la charge administrative des entités subventionnées »

En bref : ce PL vise à simplifier la charge administrative des entités soumises à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF). Ce PL permet notamment une possibilité de réduire de 20% la charge de travail des entités subventionnées et de l'État, via l'allongement des contrats de prestations à la durée de la législature, soit 5 ans au lieu de 4 ans. Il vise aussi à encourager la recherche de fonds propres/privés et à permettre de négocier des avenants au contrat de prestation pour répondre aux évolutions des besoins de la population et du requérant durant la période convenue de cinq ans. Le PL prévoit également que les subventions inférieures ou égales à 800 000 francs par an puissent être accordées par voie d'arrêté par le Conseil d'État.

PL 13077 « Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

En bref : ce PL vise à exclure du champ de contrôle de la Chambre constitutionnelle les révisions de la Constitution cantonale, afin de s'assurer que l'Assemblée fédérale puisse se prononcer sur la conformité de ces révisions comme le prévoit le droit fédéral.

PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles ouvertures liées à ces rémunérations.

PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défailante dans la transmission des factures de certains services.

PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'État. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'État selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficacité économique, sociale et financière. On entend par efficacité la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

M 2879 « OMP déboussolé, prenons le temps de la réflexion »

En bref : cette motion demande de renoncer au projet de scission de l'Office Médico-Pédagogique (OMP) consistant à disjoindre les activités médicales et les activités pédagogiques.

M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

EMPLOIS ET ÉCONOMIE

PL 13065 « Pour un soutien rapide et facilité aux acteurs de la restauration et du débit de boissons »

En bref : ce projet de loi prévoit l'octroi d'une aide unique et facilitée pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du débit de boissons. Les mesures sanitaires en vigueur depuis décembre 2021, notamment le télétravail obligatoire et les règles des 2G et des 2G+, ont eu des conséquences importantes sur de nombreux secteurs d'activités, impliquant une baisse significative du chiffre d'affaires. L'aide proposée par le projet de loi vise donc la sauvegarde de l'emploi et des entreprises, et constitue un coup de pouce financier en attendant la fin des restrictions sanitaires et le redémarrage progressif de l'activité économique.

PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

M 2816 « Pour des Rues Basses dignes du rayonnement de Genève »

En bref : la motion demande d'entreprendre toute action nécessaire en collaboration avec la Ville de Genève afin de rénover dans les plus brefs délais les revêtements des Rues Basses et d'améliorer les conditions d'utilisation de cet axe commercial prioritaire.

M 2784 « Favorisons l'emploi de la langue française : "Soldes" »

En bref : la motion demande à l'État d'intervenir auprès des commerçants et des milieux économiques pour leur rappeler le libellé de l'article 5 de notre Constitution cantonale, en les invitant notamment à privilégier l'idiome français « Soldes » lors des ventes périodiques promotionnelles.

M 2763 « Pour que Genève devienne un centre de référence de la technologie blockchain »

En bref : cette motion demande le développement d'une stratégie visant à accélérer les efforts en matière de technologie *blockchain* à Genève, particulièrement en créant un cadre solide, notamment légal, permettant à Genève d'accroître son rayonnement et sa prospérité par la constitution d'un terreau favorable à la technologie *blockchain* et aux initiatives dans ce domaine.

M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

FISCALITÉ

PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3^e pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

MOBILITÉ

PL 13204 « Pour le respect de la hiérarchie du réseau routier de notre canton et une stratégie routière démocratique »

En bref : ce projet de loi vise à modifier la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, en réaction à la généralisation du 30 km/h, afin de garantir une vitesse de 50 km/h sur les axes structurants, d'exclure une baisse de la vitesse sur la moyenne ceinture et de garantir que les limitations de vitesse n'affectent pas la vitesse commerciale des transports publics. Ces mesures permettront d'assurer la bonne fluidité du trafic sur les axes routiers structurants, d'éviter une saturation des petites rues et de préserver les quartiers.

M 2836 « Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux »

En bref : cette motion demande de mettre en place, en collaboration avec l'Office cantonal des véhicules et la Poste, la possibilité pour les habitants de déposer et récupérer leurs plaques d'immatriculation dans les offices postaux du canton, en particulier dans les zones hors de l'hypercentre et des centres urbains.

M 2828 « Améliorons et sécurisons la voie verte »

En bref : cette motion demande de renforcer la sécurité des usagers sur la voie verte, sans freiner les cycles, notamment en étudiant une séparation des flux piétons et vélos et en posant un système de détection/sensibilisation pour la vitesse des cycles. La motion demande aussi de planter des arbres pour apporter des zones d'ombres et d'étudier la mise en place de mobiliers urbains, là où cela est possible, le long de la voie verte.

M 2824 « Généralisation du 30 km/h : pour une solution raisonnable dans la lutte contre le bruit routier, ne mettons pas en œuvre un plan qui ne tient pas compte des différents usagers et de l'ensemble des facteurs liés à la circulation ! »

En bref : la motion demande de surseoir à la stratégie du Conseil d'État en matière de lutte contre le bruit routier qui prévoit notamment la généralisation du 30 km/h pour de nombreux axes routiers et de mener une étude sur les conséquences sur les transports publics et de secours. La motion propose également d'élaborer une stratégie de gestion de la vitesse maximale et d'assainissement du réseau routier cantonal et communal qui tient compte d'autres facteurs que le bruit routier.

M 2806 « Relançons le "Grand Genève" et le transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine »

En bref : la motion demande de relancer le projet de transfert modal par des parkings relais (P+R) en France voisine, en se basant sur la loi rejetée en votation à une courte majorité en 2014, et à intégrer ce projet dans les projets d'agglomérations cofinancés par la Confédération. Le projet de construction des P+R en France voisine vise à soulager le trafic transfrontalier, la pression sur les petites communes et la congestion du réseau routier du canton.

M 2794 « Pour une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier sur l'activité des Transports publics genevois »

En bref : la motion demande une évaluation des conséquences de la stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier. Le Conseil d'État a proposé de nouvelles mesures comme la réduction des limitations de vitesse de façon différenciée suivant l'importance des axes routiers et suivant les heures du jour et de la nuit. Ce projet a des conséquences concrètes sur l'activité des transports publics, mais aussi pour les professionnels ayant besoin d'utiliser quotidiennement le réseau routier. Il est donc nécessaire d'analyser la situation avant que cela n'entraîne des difficultés supplémentaires pour le trafic.

M 2792 « Pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton »

En bref : Cette motion fait suite au projet étudié par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France se rattachant à un axe secondaire, déportant de fait la problématique du trafic à Soral sur d'autres petites communes. Le PLR propose une alternative via un contournement routier par l'ouest de Soral, se rattachant à la route de Chancy et permettant ainsi aux utilisateurs d'aller directement au pôle multimodal de Bernex.

M 2791 « Non à un contournement de Genève payant ! »

En bref : la motion fait suite au projet du département de la Haute-Savoie de mise en péage du tronçon autoroutier entre Saint-Julien et Annemasse. Elle demande d'identifier, avec l'appui de la Confédération et des autorités françaises compétentes, des solutions permettant de maintenir la gratuité du contournement autoroutier, ainsi que toute autre action permettant d'éviter des reports de trafic vers les axes secondaires et les zones d'habitation du sud du canton.

SANTÉ

PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

M 2583 « Pour un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur le long terme »

En bref : Cette motion demande de mettre en place un cadre législatif au niveau cantonal permettant aux assurances de proposer des modèles d'assurance obligatoire de soins garantissant un engagement tripartite assurés-médecins-assurances sur plusieurs années, avec l'objectif de favoriser le suivi coordonné des patients et permettant de bloquer les primes sur cette même période.

ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

PL 13195 « Favorisons la transition énergétique »

En bref: ce projet de loi vise à accélérer les délais pour l'obtention d'une autorisation de construire, dans le cadre des rénovations énergétiques. La loi prévoit actuellement un délai de 3 mois à l'autorité pour se prononcer sur les demandes d'un requérant, mais en pratique les délais pour obtenir une autorisation de construire se situent plutôt dans une fourchette moyenne de 12 à 14 mois. Le projet de loi vise à éviter de faire courir les délais et à améliorer l'efficacité de l'administration.

M 2883 « Favorisons le sur-tri des déchets ménagers »

En bref: cette motion demande de soutenir la mise en place de projets pilotes visant un sur-tri des déchets ménagers avant l'incinération, en collaboration avec les différents acteurs institutionnels et privés, et d'opérer les adaptations nécessaires dans le cadre de la construction des Cheneviers IV afin de réduire la quantité de mâchefers.

M 2858 « Rendons possible la pratique de l'agrivoltaïsme »

En bref: cette motion demande de créer les bases légales pour que l'agrivoltaïsme soit autorisé à Genève, ainsi qu'à encourager la mise en place d'installations pilotes, en collaboration avec AgriGenève. L'agrivoltaïsme désigne l'usage intelligent de panneaux solaires dans des exploitations agricoles, afin d'apporter des bénéfices directs aux cultures en plus de la production d'électricité.

M 2831 « Pour une réalisation efficace de l'assainissement énergétique des bâtiments du petit État et du grand État »

En bref: cette motion fait suite au rapport n°169 de la Cour des comptes, qui révélait que de nombreux bâtiments échappaient au bilan énergétique de l'État (BEBE) et que l'État n'avait pas de réel monitoring pour la transition énergétique. La motion demande donc d'inclure dans le BEBE les édifices en location, tels que les édifices importants comme les bâtiments des HUG, Palexpo et les locaux des TPG, et de mettre en œuvre les recommandations de la Cour des comptes.

M 2759 « Un cadre réglementaire assaini pour favoriser les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref: cette motion vise les mêmes buts que le PL 12973, en demandant au Conseil d'État de réduire les contraintes administratives et de prendre en compte les initiatives positives existantes du secteur privé en faveur de la transition énergétique.

COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

PL 13184 « Pour permettre aux crèches non subventionnées d'offrir une alternative aux familles »

En bref: Ce projet de loi vise à simplifier la législation dense et contraignante en matière d'accueil préscolaire, qui constitue aujourd'hui le principal frein à l'ouverture de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance, afin de favoriser notamment l'implantation de crèches privées.

M 2813 « Pour la création d'un guichet de l'autonomie »

En bref: cette motion demande au Conseil d'État d'évaluer la création d'un « guichet de l'autonomie » à destination des personnes en situation de handicap. L'objectif est de rassembler les informations sur les prestations disponibles dans le canton de Genève, tant proposées par l'État et les communes que par des associations ou des privés. Ce guichet pourrait être installé à la Maison de l'Autonomie à Lancy-Pont-Rouge.

M 2773 « Pour la pérennité financière de Pro Senectute »

En bref: cette motion demande au Conseil d'État de déposer un projet de loi visant à assurer la pérennité financière de Pro Senectute et de sa consultation sociale, qui risque de ne plus être assurée à partir de 2022, faute de financement suffisant.

ÉCOLE ET FORMATION

PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref: ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref: les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acceptation d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'État en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

M 2861 « Pour une gestion efficiente et durable des remplacements au primaire »

En bref: cette motion demande de confier sans délai un mandat à une société privée afin qu'elle développe une solution informatique permettant le traitement de bout en bout, dans une seule application, des dossiers et des paiements pour les remplacements de l'école obligatoire, afin de pallier les graves problèmes que rencontre le service des remplacements au primaire.

M 2755 « Pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref: cette motion demande au Conseil d'État de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficient et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certains doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref: la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

M 2672 « Pour le développement des "cliniques de recherche", un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref: la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats Étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »

En bref: suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1^{er} janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».



VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ


**GRUPE
SPG-RYTZ**
www.spg-rytz.ch



Tour du canton à vélo



Apéritifs de la présidence



Stands



Café-croissants du PLR Carouge

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00